

# LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

## Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°46 - septembre 2021



CTSD des Hauts-de-France

10 septembre 2021

**C'EST L'ARLÉSIENNE !**



Ce 10 septembre 2021, un comité technique des services déconcentrés s'est tenu en mixte (présentiel/distanciel) sous la présidence du Directeur Interrégional (DI) et au sein même de la Direction Interrégionale des Hauts-de-France.

Au sommaire :

- Point de situation de la mise en œuvre du Brexit
- Modalités de déclinaison locale du nouveau cadre du télétravail
- Point sur les transferts de fiscalités
- Évolution des effectifs de la direction régionale d'Amiens

En préambule, le procès-verbal du dernier CTSD reconvoqué, qui s'était tenu le 11 juin 2021, en l'absence des organisations syndicales (OS) qui l'avaient boycotté dans le cadre de l'intersyndicale, n'est pas approuvé par l'ensemble des représentants syndicaux appelés à voter.

**L'UNSA dénonce la mascarade de dialogue social dans laquelle la Direction Générale (DG) nous a entraîné depuis des mois sur les sujets qui nous préoccupent !!!**

### Point de situation de la mise en œuvre du Brexit

Il n'y a pas d'évolution notable depuis le groupe de travail (GT) du 1<sup>er</sup> juillet dernier. On reste sur les mêmes chiffres (21 % de déclarations à l'import et 79 % de titres de transit).

En ce qui concerne le **SI Brexit**, quelques améliorations ont été apportées pour récupérer les bons de sortie à l'export. Les apurements à l'export sont donc meilleurs, ce qui répond au souhait de la commission européenne qui s'y intéresse de près.

**Evolution côté britannique :** la moitié de la gestion du Brexit a été faite au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'autre moitié sera réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2022. On s'interroge sur les modalités côté britannique, mais nous devrions avoir une visibilité à la fin du mois de septembre. La difficulté présente, c'est que le système britannique n'est pas complètement configuré. Quant aux contrôles douaniers et sanitaires, ils ne se situeraient plus à Douvres, mais au-delà. Enfin la nature de la notification des contrôles n'est actuellement pas claire. Elle aura lieu soit pendant la traversée, soit après l'arrivée à Douvres.

**Evolution du trafic :** il n'y a pas d'évolution marquée selon le DI. Le trafic camions se maintient à un bon niveau, non loin du trafic normal que l'on connaissait avant la crise sanitaire et le Brexit. Le trafic maritime n'est pas encore stabilisé avec de nouveaux opérateurs comme Irish Ferries.

## Le trafic par site :

- Le trafic au *bureau de contrôle de Dunkerque* est dans un relatif équilibre entre celui de jour avec une moyenne de 22 camions et celui de nuit avec en moyenne 19 camions .
- Ça bouge sur *Calais-Port* avec en moyenne 120 camions le jour et 72 la nuit. Vu le trafic, il faut attendre avant de revoir le fonctionnement basé sur 2 équipes le jour et 2 équipes la nuit, car pour l'instant ça se tient. Sauf le samedi où le trafic est généralement plus chargé que le lundi, ce qui est également constaté pour *Calais Tunnel* et *Dunkerque*.
- À *Calais Tunnel*, il y a en moyenne 83 camions le jour et 63, la nuit.

Hormis *Dunkerque*, l'administration va se donner du temps avant de revoir la répartition des équipes et l'organisation de la cote de service.

**Le dédouanement** : là aussi, il n'y a pas d'évolution notable.

Les bureaux de *Boulogne*, *Arras*, *Valenciennes* et *Compiègne* progressent en terme de trafic.

Pour les carnets ATA : 7500 ont été gérés sur le *site de Calais* au premier semestre (5000 par le bureau principal et 2500 par la surveillance, principalement au tunnel).

Le *bureau de contrôle de Calais* a pris de l'importance avec 125 000 déclarations.

Le *bureau de Boulogne* a traité 17000 certificats de capture au 1<sup>er</sup> semestre. On attend un retour de la DG sur nos méthodes de travail afin d'être plus rapide (contrôles systématiques + visas). *Boulogne* est le premier bureau consacré à la pêche. Les procédures de recherche en transit y sont en augmentation

Le *bureau d'Arras* a déjà traité plus de 300 000 déclarations H7 (nouveau système pour le e-commerce en fret express) depuis le 5 juillet. Les procédures de recherche en transit sont également en augmentation.

Au *bureau de Lesquin*, le trafic sur Delta G (fret traditionnel) baisse de 40 % et progresse dans la même proportion sur Delta X (fret express). De plus, on assiste à une progression des prescriptions de contrôle pour les DCN (Dédouanement Centralisé National). Il y a eu 14 000 procédures de recherches en transit depuis début 2021.

Au *bureau de Valenciennes*, l'import et l'export a doublé et le transit a progressé de 38 %.

Au *bureau de Compiègne*, le trafic import a augmenté de 200 %.

Les bureaux qui connaissent une baisse ou une stagnation de leur trafic sont *Amiens* et *Saint-Quentin*.

Les principaux impacts sur les bureaux intérieurs sont les trafics nouveaux (e-commerce) et le transit.

D'une manière générale, on observe une hausse des déclarations d'exportation dans tous les bureaux.

**L'activité Duty Free** : elle va commencer avec de nouveaux opérateurs et va concerner des marchandises sensibles fortement taxées. Les *sites de Calais* et *Dunkerque* vont donc devoir encadrer cette activité.

**Le Trafic aérien** était environ à 60% au milieu de l'été.

**Négociations avec les Britanniques concernant notre installation à Saint-Pancras** : elles ont reprises, mais notre installation n'aura pas lieu avant fin 2022. C'est en effet un accord international qui ne sera pas ratifié avant 3 mois, auxquels il faut ajouter le temps nécessaire pour régler les problèmes immobiliers et la question des travaux. Sitôt le calendrier précisé, on pourra reparler du fonctionnement de ce service si particulier.

**Eurostar** : le trafic a augmenté en septembre. 2-3 trains par jour pour Lille et 5 trains par jour pour Paris. Les vacances sont de 8h00 et 10h00. Chaque agent fait 2 à 3 embarqués par mois. Il y a une pression à la reprise du trafic Eurostar. Ce trafic a été communiqué jusqu'à début novembre, mais on n'a aucune visibilité au-delà. Actuellement on est à peu près à la moitié du trafic train voyageur. La norme est de 18 trains par jour entre Paris et Londres, on en est loin et ce ne sera pas pour maintenant.

**L'immobilier en CO** : au *BC de Calais Port*, fermeture de l'amphithéâtre et extension de 100 m<sup>2</sup> avec des modulaires sur le parking. Il est prévu un agrandissement du local social, 2 postes de travail supplémentaires, une salle de réunion et un quatrième guichet. Une proposition du SEPD (Société d'Exploitation des Ports du Détroit) a été présentée aux collègues et ils devront donner leur réponse d'ici la semaine prochaine. Le projet Calais Port 2015 ayant en effet été confronté à une pénurie de matériaux, les locaux en dur ne pourront pas être construits avant la fin de l'année et le SEPD a donc proposé des modulaires qui seront installés dans les prochains jours.

Au *bureau de Dunkerque*, une réunion est prévue la semaine prochaine pour voir les pièces à récupérer

**Les effectifs et l'immobilier en SU** : ouverture d'une deuxième infrastructure portuaire la nuit du 3 au 4 octobre 2021, dont l'inauguration a eu lieu le 9 septembre 2021. D'après le DI, nous n'aurons pas les effectifs nécessaires pour faire fonctionner la BSE de Calais Port au-dessus des effectifs de référence, qui sont passés de 84 à 89 agents. Le départ des agents de la DIPA au 1<sup>er</sup> octobre a été pris en compte. Le DI indique qu'il a

obtenu 2 paris-spé de RH3. Au niveau immobilier, la hiérarchie locale a été questionnée pour savoir si les modulaires proposés répondaient aux contraintes d'activité et de présence des agents. Ces modulaires sont néanmoins provisoires. A termes, des locaux définitifs sont prévus dont les plans ont été validés par l'équipe managériale. Une solution pour le réseau informatique est à l'étude pour le nouveau port. Celui-ci, porte de l'Union Européenne sera constitué d'un point de sortie pour la détaxe et les visas des documents commerciaux et d'un point d'entrée, s'ajoutant au point d'entrée sur l'ancien port.

**Le nombre de rotations des Ferries ayant vocation à augmenter, comment vont faire les agents ?** Le DI reconnaît qu'il se repose beaucoup sur la disponibilité des paris-spé pour avoir des effectifs. La *BSE de Calais Port*, ce sont 78 agents pérennes avec des renforts en paris spé qui portent l'effectif réel à 83 pour un ER de 84.

**Pour l'UNSA, la charge de travail sur le port de Calais est trop importante par rapport à l'effectif. D'ailleurs, il y a une forte inquiétude des agents quant à l'ouverture du deuxième port.**

Pour rappel, les locaux de la *BSE de Dunkerque* est un sujet traité par l'administration centrale de la DGDDI et du GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque)

**Pour l'UNSA, c'est l'arlésienne**, questions effectifs et immobilier, les mêmes problématiques reviennent sans cesse au fil des CTSD et des GT qui se sont tenus sur le Brexit. Bien que le DI nous indique que le sujet a l'attention du ministre et qu'il est un privilégié auprès de la Dgette, force est de constater que les problèmes demeurent : manque d'effectifs, toujours sous évalués ; manque d'anticipation (la mise à disposition des agents DIPA n'était pas fait pour durer !!!) ; de l'immobilier pas encore abouti... Les agents sont en souffrance et de graves tensions risquent d'apparaître dans les services, que les hiérarchies locales se devront de gérer, et nous pensons qu'ils ont mieux à faire !!! bdes congés annuels

Fait grave, les 6 CA promis au printemps dernier n'ont toujours pas été accordés aux bureaux de contrôles. **Aussi l'intersyndicale locale saura-t-elle prendre ses responsabilités face aux défaillances de l'administration, le conflit n'étant pas un but, mais une réponse aux mépris des décideurs !!!**

Autre sujet, le DI a demandé à ses services un état rapide des réservistes, ceux-ci devant faire leur demande de période de réserves auprès des CSDS. Jusqu'à présent, beaucoup d'entre eux le faisaient sur leur temps de RH sans en parler à la hiérarchie. Le DI précise que les périodes de réserves peuvent être refusées par le CSDS sur le motif des nécessités de service, car le seul critère valable reste la continuité du service.

### **Modalités de déclinaison locale du nouveau cadre du télétravail**

Nous passons du télétravail de crise à un télétravail pérenne qui va s'installer à partir du 04 octobre 2021. La DG a sorti une instruction-cadre cet été. Les demandes sont à déposer dans SIRHIUS, un téléservice qui est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Elles peuvent l'être jusqu'au 22 septembre, délai de rigueur. La dernière semaine de septembre, les chefs de service (N+1) les valideront. Passé ce délai, les demandes de télétravail seront traitées au fil de l'eau dans un délai maximal d'un mois.

Un travail d'harmonisation au sein de l'interrégion a été effectué afin d'apporter une réponse homogène à des services comparables. Une première réunion a eu lieu avec les directeurs, les chefs de pôles et de service, le 20 juillet 2021, pour donner le cadre et les grands principes de la réforme. Ces derniers ont pour la plupart reçu une formation destinée aux managers (2X3h) dispensée par la référente en la matière, la cheffe du BOP-GRH. Une deuxième réunion a eu lieu le 30 août 2021 avec les chefs de service afin de descendre dans les détails. Enfin des réunions sont organisées dans les services pour fournir des explications aux agents. Des entretiens individuels suivront, avant tout dépôt d'une demande dans SIRHIUS, afin d'éviter les rejets. Il faut savoir que si un seul élément pose problème dans la demande, celle-ci est rejetée.

Le télétravail pérenne n'est pas le télétravail de crise. Il repose sur :

- la continuité du service,
- la nécessaire sauvegarde du collectif de travail,
- la confidentialité des données,
- la capacité de l'agent à travailler en autonomie.

Le système mis en place sera évalué dans 6 mois.

Les jours flottants s'inscrivent dans une cote de service, sauf cas particulier et exceptionnel. Le présentiel minimum est de 2 jours en temps plein. Les formations professionnelles et les absences pour motif syndical sont considérés comme du temps de travail qui n'impacte pas les jours de télétravail.

L'agent en télétravail doit être connecté (abonnement internet) et joignable sur son téléphone professionnel de bureau (soit portable pro ou perso avec un basculement, soit système de softphonie où le téléphone est relié à l'ordinateur portable). Les agents auront à disposition le matériel dont ils ont besoin pour l'endroit désigné pour

effectuer le télétravail. Une indemnité journalière de 2,50 € dans la limite annuel de 220 € sera applicable pour les agents en télétravail à partir du 01/09/2021. Le problème de la plage horaire unique (impossibilité de mettre 2 horaires différents pour 2 jours de TT par exemple) a été posé à la DG et on attend sa réponse.

Faute d'effectifs suffisants dans de nombreux services de l'interrégion, des agents risquent d'être pénalisés par rapport à ce nouveau mode d'organisation du travail. Les chefs de service n'ont pas envie d'avoir des bureaux fantômes comme lors du confinement de l'année dernière. L'**UNSA** craint donc de voir souvent appliquer en Hauts-de-France la même recette qu'à la DIPA, un jour de TT à tous par mesure d'équité et un de plus si raisons médicales, **ce qui n'est pas dans l'esprit de l'instruction-cadre !!!** Le DI répond que c'est à lui de veiller à ce qu'il y est des effectifs suffisants dans les services pour mettre convenablement en place le télétravail. **A voir les déficits récurrent d'effectifs dans certains services, ça nous paraît mal engagé !!!**

### Point sur les transferts de fiscalités

Cette restructuration s'effectue avec l'équipe managériale. Des cellules sociales d'accompagnement associant la hiérarchie locale et les acteurs de prévention ont été mises en place.

Des réunions d'information pour présenter le dispositif d'accompagnement auprès des agents ont été menées par l'adjoint de la cheffe BOP/GRH en juillet et août 2021 :

- au bureau de Boulogne, concerné par le transfert du DAFN (Droit annuel de francisation des navires) à la DAM (direction des Affaires Maritimes) ;
- au BFCI (Bureau Fiscalité Contributions Indirectes) concerné par le transfert des 3 TIC (taxes intérieures de consommation) à la DGFIP.

Elles ont été suivies d'entretiens individuels, qui ont surtout porté sur les contraintes familiales et géographiques de chacun.

Le dispositif est détaillé dans la note de lancement du 18 juillet 2021. Le volet financier et d'accompagnement est connu depuis l'arrêté de juillet 2021.

Les bourses départementales du 59 et 62 proposent des postes au plus près du domicile des agents (priorité départementale) : 13 dans le Nord et 1 dans le Pas-de-Calais.

Un poste vacant concerne le BP de Calais, et dans le 59, un travail est effectué avec la DNRFP.

L'administration a aussi examiné la possibilité de reclassement à la DAM et à la DGFIP, mais seuls 2 agents ont manifesté une curiosité pour la DGFIP, notamment pour la journée portes ouvertes de septembre.

En fin de compte, les agents restructurés bénéficieront de 3 tours de mutation et de 3 bourses départementales pour se positionner.

Un programme de formation est prévu pour permettre aux agents d'être formés à leur nouvelles fonctions.

Le DI a demandé une augmentation de l'ER de 3 au *bureau de Boulogne* afin de renforcer le dédouanement.

### Évolution des effectifs de la direction régionale d'Amiens

Le *bureau principal d'Amiens* est à - 4 de l'ER. L'effectif réel est de 12. Au paris spé déjà sur place, le DI nous annonce l'arrivée de 2 autres paris spé : un A le 20 septembre et un B le 1<sup>er</sup> octobre. Il affirme que la DG est bien au courant de la situation d'Amiens

L'**UNSA** remercie le DI qui a anticipé sa demande. En effet, nous lui avons indiqué que la situation était d'une extrême urgence. Il fallait dans ce bureau, un A affecté au PGP pour qu'il puisse signer les procédures et un B au CI, service qui gère de nombreux opérateurs, dont 4 grosses plateformes, et à qui on demande en plus de participer au CODAF et de procéder à des contrôles Facebook.

L'**UNSA** a ajouté que la direction d'Amiens était également dans une situation d'urgence avec un seul inspecteur à la CRPC CO, seulement deux enquêteurs au SRE et un seul agent au SRA, des situations inacceptables !!!

L'**UNSA** insiste sur le fait que l'administration a diminué ces derniers temps au fil des BOP effectifs, le nombre d'agents CO en Picardie sur le motif fallacieux du passage à la télédéclaration CIEL, alors que les services CI se doivent de gérer les alertes et que les contrôles d'Entrepôts Agréés nécessitent du personnel.

Le DI affirme qu'il surveille de près l'activité de cinq bureaux intérieurs, Amiens, Arras, Lesquin, Compiègne et Valenciennes, pour adapter l'effectif à l'activité.

**Les représentants UNSA** : Christophe PLANQUE et Florence BAYART-TRINEL